

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 28 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à CAYLA Didier, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à SALIS Laurence et RAOUL Florence qui a donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Village de vacances : présentation avant validation du cahier des charges pour les candidats et mise en ligne d'annonces dans des revues spécialisées
- Le pont du Rat : résultat de la consultation après négociation.

A l'ouverture de la séance :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

1- Village de vacances : présentation avant validation du cahier des charges pour les candidats et mise en ligne d'annonces dans des revues spécialisées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le village de vacances AZUREVA a fermé ses portes le 1^{er} juin 2021.

Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de ce site, le conseil municipal a décidé de donner la possibilité à toute personne intéressée de pouvoir présenter un projet de reprise afin de permettre à ce site de continuer à assurer son rôle de moteur touristique de la commune et d'une partie du territoire du Carladez.

Monsieur le Maire précise que différentes personnes ont manifesté leur intérêt pour la reprise du village vacances et qu'un dossier de candidature formalisé a d'ores et déjà été reçu en mairie.

Pour ne pas se limiter sur des projets à venir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser un appel à projet afin de trouver un investisseur-exploitant pour le village vacances.

Il donne lecture des pièces administratives qui constituent le dossier de candidature réalisé par les membres de la commission tourisme, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, Aveyron Ingénierie et la CCI :

- ▶ **L'Avis d'appel à projet** : date de publication prévue : 29/08/2022, date de réception des candidatures : 29/09/22
- ▶ **L'appel à projet**: description du site : localisation, activités, situation économique et stratégie touristique.
- ▶ **L'appel à projet** : document sur les modalités : recherche d'un opérateur plus ciblé sur le village de vacances. Description des bâtiments, de l'historique, du projet et des différents scénarii.

Après la présentation des documents, les membres du Conseil Municipal donnent leurs avis et débattent sur les critères de notation.

Il est précisé qu'à l'issue de la procédure, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le choix du candidat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'organisation d'un appel à projet visant à trouver un investisseur-exploitant dans le cadre du projet de requalification du village de vacances,
- Approuve les documents nécessaires à l'organisation à l'appel à projet.
- Habilité le Maire à lancer l'appel à projet et à signer l'ensemble des actes afférents.

Vote : Présents : 11, suffrages exprimés : 14, pour 14 ; contre 0, abstention : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des possibles subventions à obtenir en cas de travaux au village de vacances sous réserve de l'éligibilité du dossier.

2- Travaux de réhabilitation du Pont du Rat : résultat de la consultation après négociation

A la suite de la consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de réfection du Pont du Rat, il avait été décidé, par délibération n° 2022-059 du 16 JUIN 2022, de rencontrer les entreprises pour négocier les tarifs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles propositions financières des entreprises :

- SERVANT (Entraygues)
- FOURNIER (Taussac)

Après analyse financière les deux propositions sont recevables.

Le Conseil Municipal, après réflexion, décide d'attribuer le marché à l'entreprise FOURNIER, offre économiquement plus avantageuse et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Le début des travaux est prévu la première semaine de septembre, une réunion de chantier est prévue fin août avec l'entreprise, la Police de l'Eau, l'écologue et le maître d'œuvre.

Vote : Présents : 11, suffrages exprimés : 14, pour 14 ; contre 0, abstention : 0

Séance close à 22h00

